

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-353-1926 portant remise gracieuse à M. La Fay de la cote d'imposition de sa voiture

n° 12-353-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
8 avril 1926Numéro JO
n° 353 du 30/04/1926Date du numéro
30 avril 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française d Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies: Sur la proposition de l'administrateur des colonies, chef des districts, président de la commission des patentes: Le Conseil d'administration entendu.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1 — Il est fait remise gracieuse à M. La Fay de la totalité de la cote pour laquelle sa voiture à chevalier a été imposée au rôle des véhicules de l'année 1925. Art. 2, —_ Le présent arrêté sera notifié au trésorier-paveur, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

chapon-baissac